

L'ACCESSION FACILITÉE

LA LOCATION-ACCESSION (PSLA)

UN ACHAT PROGRESSIF, EN 2 TEMPS :

1. L'accédant occupe le logement en tant que locataire-accédant afin de constituer une épargne.
2. Au terme d'une certaine période, il procède à l'achat de sa maison grâce à l'apport ainsi constitué.

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF :

- > **TVA réduite à 5,5%**
- > **Exonération de taxe foncière pendant 15 ans**

UN INVESTISSEMENT

DURABLE

- > Architecture et matériaux de qualité
- > Construction garantie 10 ans

SÉCURISÉ

- > Garantie de rachat, de relogement et de revente du bien sans perte en cas d'accident de la vie (perte d'emploi, décès...).
- > Accompagnement au montage de votre plan de financement et service de courtage gratuit en partenariat avec Action Logement (sous conditions).



L'accession facile !

une marque
d'Immobilière Atlantic Aménagement



05 46 52 51 91



www.cosy-atlantic.com